



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1996/891  
31 octobre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 9 OCTOBRE 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU  
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de me référer aux lettres datées du 29 février 1996, adressées au Président de la République du Cameroun et au chef d'État et commandant en chef des forces armées de la République fédérale du Nigéria par le Président du Conseil de sécurité relativement au différend concernant la presqu'île de Bakassi (S/1996/150).

Ces lettres informaient les deux gouvernements que les membres du Conseil de sécurité se félicitaient de ma proposition d'envoyer une mission d'enquête dans la presqu'île de Bakassi, et qu'ils m'avaient prié de continuer, agissant en consultation avec le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, à suivre la question de près et de tenir le Conseil informé des résultats de la mission et de tout autre fait nouveau important.

À l'issue de consultations approfondies avec le Gouvernement camerounais et le Gouvernement nigérian, j'ai obtenu leur accord pour l'envoi d'une mission de bons offices dans les deux pays, en vue de définir les moyens permettant de réduire la tension dans la zone faisant l'objet de ce différend, et d'améliorer les relations entre les deux pays tandis que la Cour internationale de Justice étudie le différend.

Le mandat de cette mission était le suivant :

- a) Réunir des informations et formuler des suggestions susceptibles d'inciter les parties à adopter des mesures de confiance qui contribueraient à l'instauration entre elles d'un climat de confiance mutuelle;
- b) Examiner avec les parties des mesures concrètes et précises visant à réduire la tension entre elles et à empêcher la détérioration de la situation dans la zone considérée.

La mission, dirigée par M. Omar Halim, qui a acquis une solide expérience à l'occasion d'un grand nombre de missions de maintien de la paix des Nations Unies dans l'exercice de ses fonctions au Secrétariat, comprenait des représentants du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix et du Bureau des affaires juridiques. Elle a quitté New York le 14 septembre 1996 pour Yaoundé et Abuja, où elle a tenu des consultations avec les autorités des deux pays. Après s'être rendue dans les

zones de la péninsule de Bakassi contrôlées par l'une et l'autre parties, elle est revenue dans les capitales afin d'y poursuivre ses consultations. Elle s'est également rendue pour une journée à Lomé, où elle a tenu une réunion avec le Président Gnassingbe Eyadema du Togo, qui fait office de médiateur entre les deux pays. La mission a fait savoir qu'elle avait obtenu l'appui et la coopération les plus complètes de toutes les parties.

Les deux parties ont chacune proposé des mesures précises qui permettraient d'améliorer les relations entre elles. Il s'agit notamment de mesures immédiates visant à réduire les tensions militaires, ainsi que de mesures de confiance faisant appel à la coopération économique et culturelle.

Je compte étudier ces propositions de manière approfondie et poursuivre mes consultations avec les deux parties, afin d'apprécier lesquelles des mesures proposées seraient les plus efficaces et les plus acceptables pour les deux parties.

Dès que ces pourparlers auront progressé, j'en informerai immédiatement le Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter à l'attention des membres du Conseil les renseignements figurant dans la présente lettre.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI

-----